

## AVIS DE L'ADMINISTRATION.

## LA PRIME DE 1874.

Nous rappelons respectueusement à nos lecteurs ce que précédemment nous avons annoncé relativement à la Prime de 1874. N'y auront droit que ceux qui, au 15 de ce mois, auront payé le semestre courant au moins.

La prime que nous offrons cette année est supérieure à celles de 1872-73.

Nous espérons que nos abonnés feront des efforts et ne laisseront pas échapper l'occasion de se procurer ce que l'on peut appeler un chef-d'œuvre.

C'est le 16 courant que se feront les listes des abonnés qui auront droit à la Prime promise. Qu'il soit bien compris que ceux qui, à cette date, n'auront pas répondu à l'appel que nous faisons, seront privés de la faveur accordée par l'administration.

## L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 9 OCTOBRE, 1873.

## CRISE A MANITOBA.

Cette malheureuse province menace de retomber dans l'état d'anarchie d'où elle était sortie avec tant de peine. Le fanatisme qui depuis longtemps cherchait à y causer des troubles va réussir. Les Métis ont fait preuve depuis trois ans d'une patience étonnante, ils ont tout souffert, enduré toutes les humiliations possibles, mais on craint que l'arrestation de Lépine, l'un de leurs chefs, ne les fasse sortir de leur tranquillité. La proclamation de Riel fait présager des tempêtes.

## PROTESTATION.

St. Vital, 17 sept. 1873.

Aujourd'hui monsieur A. D. Lépine a été arrêté à sa demeure, à St. Boniface, et conduit en prison au Fort Garry par les autorités.

Monsieur A. D. Lépine est ainsi inquiété, parce qu'on l'accuse d'avoir pris part à certaine action autorisée par le Gouvernement Provisoire d'Assiniboia en 1870. Mais l'arrestation de monsieur A. D. Lépine, pour une cause semblable est une grande injustice.

Le Gouvernement Canadien qui l'a permise se parjure deux fois vis-à-vis de nous. D'abord il rompt les arrangements qu'il a autorisés à faire en son nom et que Sir John A. Macdonald et Sir George E. Cartier ont réellement faits en son nom dans le mois de mai 1870, avec le juge Black, le Révérend Père Ritchot et M. Alfred H. Scott, délégués du Gouvernement Provisoire d'Assiniboia. Ensuite le Gouvernement Canadien trahit la parole d'honneur de N. Bien Aimé et Illustré Archevêque, Sa Grâce Monseigneur Taché. Car dans le mois de mai 1870, Sa Grâce travaillant à nous rassurer sur les bonnes intentions et la sincérité du Gouvernement Canadien, en traitant avec nos délégués, me donna au nom du Canada, sa parole d'honneur qu'aucun de nous ne serait jamais troublé ni inquiété pour avoir pris part aux troubles qui agitaient le pays, et qu'une amnistie générale serait proclamée, avant l'arrivée du nouveau gouverneur.

Aujourd'hui donc que M. A. D. Lépine a été emprisonné contrairement à la foi jurée du Gouvernement Canadien et qu'un grand nombre de nos concitoyens sont poursuivis et inquiétés par des assassins et des warrants injustes, je proteste contre l'arrestation odieuse de M. A. D. Lépine, contre les maux et les persécutions auxquels les autorités nous soumettent injustement depuis le 24 du mois d'août 1870. J'en appelle à Dieu, j'en appelle aux hommes.

LOUIS RIEL.

La proclamation de Riel a fait sensation dans toute la Confédération ; elle est courte mais énergique et significative. L'émanation d'un mandat d'arrestation contre Riel et Lépine pour le meurtre de Scott est l'acte le plus impolitique et le plus dangereux qui pouvait être commis. Lépine a été arrêté, mais Riel ne l'est pas et sa proclamation prouve qu'il ne se laissera pas arrêter.

Obligé de parler et de se défendre, Riel déclare pour la première fois à la face du pays que l'amnistie avait été promise à tous ceux qui avaient pris part à la prétendue insurrection de la Rivière-Rouge. On savait depuis longtemps que les Métis réclamaient l'exécution de cette promesse, mais comme ils n'étaient pas inquiétés, malgré les menaces des fanatiques, ils attendaient patiemment, espérant que justice leur serait rendue en temps et lieu. L'arrestation de Lépine leur a démontré la nécessité d'une action prompte et énergique. Ce n'est plus une prière qu'ils font, c'est une sommation. La situation est grave, le moindre accident peut, dans le moment, provoquer dans le Nord Ouest une guerre de races dont les effets se feront sentir dans toute la Confédération, sans compter qu'il faudrait dix ans pour réduire les Métis supportés par les Sauvages. La situation est grave, mais elle n'est pas sans remède.

Il ne s'agit plus aujourd'hui de revenir sur les actes du

gouvernement provisoire de la Rivière-Rouge, il n'y a plus qu'une question devant le pays. L'amnistie a-t-elle été promise aux Métis ? Y ont-ils droit ?

Riel affirme devant Dieu et devant les hommes que l'amnistie a été promise et il en appelle au témoignage de personnes dont la parole ne peut être mise en doute. D'ailleurs est-il besoin de déclarations écrites ou verbales pour démontrer que l'amnistie a été promise aux Métis et qu'ils y ont droit ? Peut-on supposer que lors des négociations qui eurent lieu entre les Métis et le gouvernement canadien, la première condition qu'ils mirent à leur soumission ne fut pas la promesse d'une amnistie pleine et entière ?

Qu'on se rappelle ce qui s'est passé. Au milieu des cris de fureur qui s'élevaient de toutes les parties du Canada pour demander l'extermination des Métis, le gouvernement anglais plus sage et plus prudent, comme de coutume, que les loyaux de ce pays, écrivait au gouvernement canadien que la première chose à faire était de se mettre en relations avec les Métis et de leur donner satisfaction. Ce sage conseil arrêta les troupes qui avaient déjà le sac sur le dos, prêtes à partir pour la conquête de Manitoba où elles auraient laissé leurs os. Sur l'invitation du gouvernement canadien, des délégués furent envoyés par les Métis à Ottawa pour exposer leurs griefs et leurs demandes. Le principal article de leur programme comme on le comprend, était que l'amnistie serait accordée à tous ceux qui avaient pris part aux événements qui avaient eu lieu à Manitoba. Le trois Mai 1870, Sir John Young, Gouverneur du Canada, faisait savoir au Gouvernement anglais que les négociations avec les délégués des Métis avaient été couronnées de succès et que les choses avaient été réglées d'une manière satisfaisante. Alors les troupes partirent, et les Métis satisfaits les laissèrent entrer triomphalement au Fort Garry.

Les négociations auraient-elles abouti, les délégués des Métis s'en seraient-ils retournés, satisfaits, si le gouvernement canadien n'avait pas accepté le principal article de leur programme, ne s'était pas soumis à la condition à laquelle ils devaient le plus tenir ? Est-il raisonnable de supposer qu'ils auraient été fermes et inébranlables sur tous les points, excepté sur celui où il était question de leurs têtes ? Q'auraient dit les Métis si les délégués leur avaient ainsi rendu compte de leur mission : "Nous avons tout obtenu, une constitution nous a été accordée, nous aurons un gouvernement à nous, une administration provinciale, ceux qui ont souffert des pertes seront indemnisés, mais le gouvernement canadien pourra vous faire pendre, vous et vos chefs, quand il le voudra."

Non, on ne peut supposer une chose aussi absurde, aussi incroyable. Les déclarations ne sont pas nécessaires ; il est impossible que l'amnistie n'ait pas été promise et le fait seul d'ailleurs que le gouvernement canadien est entré en négociations avec les délégués des Métis et que des arrangements ont eu lieu, implique nécessairement l'amnistie.

Il n'est donc pas étonnant que l'arrestation de Lépine ait indigné les Métis et soulevé dans tous les coeurs honnêtes un sentiment de douleur. Ce n'est pas une question de race ou de parti, c'est une question de droit et de justice. Non-seulement le Bas-Canada tout entier doit n'avoir qu'une opinion sur cette question, mais toutes les autres provinces de la Confédération se joindront à nous sans doute pour demander que justice soit rendue aux Métis. Personne ne voudra prendre la responsabilité des malheurs qui menacent la Confédération. Le gouvernement canadien fera son devoir, nous l'espérons, et sera supporté dans l'accomplissement de ce devoir, par les hommes justes de tous les partis.

L. O. DAVID.

## COMMISSION ROYALE.

L'espace ne nous permet pas de publier les témoignages donnés par l'hon. M. Langevin, l'hon. M. Ouimet, M. White de la Gazette, et quelques autres messieurs.

Disons, en attendant que nous puissions le faire, que l'hon. M. Langevin a nié qu'il y ait jamais eu entre le Gouvernement et Sir Hugh Allan aucune convention ou entente par laquelle Sir Hugh devait avoir le contrat du Pacifique, à la condition qu'il fournirait de l'argent pour les élections. Il dit qu'il a reçu de l'argent, \$32,000, de M. Cartier pendant les élections, mais il n'a rien eu à faire avec Sir Hugh et a refusé de donner un reçu à M. Abbott ; qu'il avait eu une conversation avec M. Abbott, dans le cours de la dernière session, au sujet des élections, mais qu'il n'avait pas été question de souscriptions par M. Allan. Il affirme que le Gouvernement a toujours été opposé à l'entrée des Américains dans la Compagnie qui devait avoir le contrat et que Sir George en faisait une condition sine qua non.

L'hon. M. Ouimet nie avoir reçu aucune somme d'argent ni directement ni indirectement de Sir Hugh Allan ou de qui que ce soit en rapport avec le Pacifique.

Rien d'important n'a été révélé par les autres témoins.

La commission a terminé ses travaux.

## NOUVELLES GÉNÉRALES.

La Législature d'Ontario doit se réunir, dit-on, le 10 novembre.

W. E. Duggan, écr., vient d'être nommé greffier de la cour d'appels et de la cour de vice-amiraute.

A une réunion de la nouvelle Commission du Havre de Montréal, hier après-midi, M. Déliale a été élu unanimement Président.

André-Elzéar Gauvreau, registrateur du comté de Rimouski, vient d'être élu unanimement maire de la ville de Saint-Germain de Rimouski.

Les habitants de St. Hyacinthe ont eu un petit tremblement de terre, il y a quelques jours. Ils ne se refusent rien ces messieurs. On demande si ce tremblement de terre a quelque rapport avec la fondation du journal de M. Lusignan.

Samedi, pendant la nuit à Saint Anaclet, un nommé Antoine Lavoie a frappé dans une rixe, Sylvain Brisson, de six coups de couteau, dont quatre ont blessé sérieusement ce dernier. Une des joues du blessé porte une entaille énorme ainsi que le bras gauche. Une autre blessure au sternum et fait de bas en haut avec un couteau de poche laisse entrevoir une plaie de deux pouces de profondeur sur 4 ou 5 de longueur. Brisson a été aussi frappé à l'abdomen, mais heureusement les habits l'ont garanti d'un coup mortel.

Un accident des plus douloureux, surtout pour une mère, est venu dernièrement affliger toute une famille de Saint-Simon, au 2e rang.

Un nommé Côté s'en revenait du champ sur le soir, en compagnie de M. Joseph Gaudreau, et du fils de ce dernier, âgé d'environ 14 ans. Comme il fallait traverser la rivière à Bouchard ou rivière du Sud-Ouest, ils s'embarquèrent tous trois dans un petit canot ; mais au moment où ils s'éloignaient du rivage, deux chiens s'élançèrent à leur suite et firent chavirer cette frêle embarcation, au moment où ces animaux cherchaient à se réfugier dans la pirogue.

Côté eut toutes les peines du monde à se sauver, et ce fut au moyen d'une perche qu'il retira de l'eau le père Joseph Gaudreau, déjà disparu. Quant au fils, il était mort lorsqu'on put l'atteindre.

Le jury, présidé par le député coroner, Enoch Lepage, a rendu, samedi dernier, verdict de "mort accidentelle". — *Courrier de Rimouski.*

## REVUE ÉTRANGÈRE.

Notre revue étrangère est incomplète cette semaine encore, parce que pour la troisième fois nous recevons trop tard celle que M. Gélinas doit nous faire parvenir.

Les Modocs ont été exécutés, samedi dernier au fort Klamath. Le capitaine Jack a déclaré sur l'échafaud qu'il était innocent du massacre du général Canby et des commissaires américains.

## FRANCE.

A mesure que l'époque de la réunion de l'Assemblée Nationale approche, ce qui se passe en France devient de plus en plus intéressant. On dit qu'il y aura dans l'Assemblée une majorité décidément favorable à la monarchie et que le trône de Henri V sera certainement relevé.

Les républicains prennent toutes les mesures possibles pour empêcher le succès des royalistes. Les radicaux s'efforcent pour faire place aux modérés, M. Thiers succède à M. Gambetta comme Leader ; MM. Dufaure, Casimir Perrier et Léon Say tiennent des conférences ; les feuilles républicaines soutiennent dans les élections qui auront lieu le 12 courant, tous les candidats qui promettent de voter contre la monarchie. M. de Rémusat, qui fut battu à Paris par le radical Barodet se présente dans la Garonne.

Le Comte de Chambord doit lancer cette semaine un manifeste où il fera connaître pleinement ses vues sur l'avenir et le gouvernement qu'il entend donner à la France.

Les nouvelles qui nous sont venues de l'Espagne depuis quelque temps ne sont pas favorables à la cause des Carlistes, mais il ne faut pas trop se fier à ces nouvelles.

Les Pilules de Colby sont un cathartique lent, mais certain.

*Les annonces de naissance, mariage ou décès seront publiées dans ce journal à raison d'un écu chaque.*

## NAISSANCES.

A Montréal, le 25 Septembre, la dame de D. Mason, Jr., Ecr., une fille.

A Baltic, Conn., le 18 Septembre, la dame de M. L. V. Fontaine, commis-marchand, une fille.

## MARIAGES.

A Ware, Mass., le 17 Septembre, M. John P. Morin, à Delle. Julia Legro.

A Holyoke, Mass., le 21 Septembre, M. Adolphe Gironi, de Belchertown, Mass., à Delle. Georgiana Blanchard, de Holyoke.

*Le Courrier de St. Hyacinthe est prié de reproduire.*

## DÉCÈS.

En cette ville, le 1er Oct. courant, Joseph Fr. Xavier Armidas, enfant de George Lemire, Photographe.

En cette ville, le 6 du courant, à l'âge de 3 ans et 2 mois, Joseph Etienne Olier, enfant de M. Isidore Norlandeau.

*Les journaux de Québec sont priés de reproduire.*

A Putnam, Conn., dans la nuit du 9 Septembre, à la suite d'une attaque d'apoplexie foudroyante, Madame Lucie Thibault, épouse de François Graumont, âgée de 49 ans et 10 mois.

*Les journaux de St. Hyacinthe sont priés de reproduire.*